



Santé et Sociaux

Public et Privé
Hôpitaux Civils de Colmar



39 avenue de la Liberté
68024 Colmar Cedex

Mars 2023

03 89 12 47 68
03 89 12 51 30
unsahcc68@gmail.com

DOUBLEMENT SALAIRE DU 1^{er} MAI 2022

Le Ministre de la santé vient de se positionner en faveur de l'obligation de paiement d'une indemnité égale au montant du salaire pour tout agent ayant travaillé le 1^{er} mai 2022.

Nous allons donc nous rapprocher de la Direction pour prendre connaissance de la procédure mise en place par l'établissement pour régulariser cette carence.

Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de la suite.

